



MAIRIE DE GRÉZILLAC

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS

Ouverture du lundi au jeudi
De 13h30 à 17h30,
Le vendredi de 9h00 à 12h30
Et de 13h30 à 17h00

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire.

Date de convocation : 18 mars 2024.

Nombre de Membres
En exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 1
Votants : 13

Présents : Claude NOMPEIX, Marie-Hélène BOUSQUET, Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Alain GREIL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Serge MIO, Didier NEBREDA, René PREVOT, Catherine THOMAS, Isabelle TICHON.

Représenté : Guillaume LESPINGAL représenté par Jean-Claude DUMONT.

Absents excusés : Jean-Christophe BONHOURE, Christophe HOTIER.

Secrétaire : Jean-Claude DUMONT.

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Le conseil municipal, réunit sous la présidence de Monsieur Claude NOMPEIX, Maire,

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 496 978,67€

Délibération n°2024_06
N° d'ordre : 202-04-04-03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté :

✚ Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1 - Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Recettes de l'exercice :	826 976,17
Dépenses de l'exercice :	706 018,91
Résultat de l'exercice :	120 957,26
	Excédent
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	: 376 021,41
	Excédent
Résultat de clôture à affecter :	: 496 978,67

2 - Résultat de la section d'investissement à affecter

Recettes de l'exercice :

Dépenses de l'exercice :

Résultat de l'exercice :

Résultat reporté de l'exercice antérieur :

Résultat de clôture à affecter (D001) :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :

Recettes d'investissement restant à réaliser :

Solde des restes à réaliser :

Besoin (-) ou Excédent (+) réel de financement

Déficit : -54 200,27

Excédent :

: 23 029,06

Déficit : -31 237,21

234 399,42

54 400,00

Déficit : -179 999,42

Déficit : -211 236,63

3 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat d'exercice cumulé

465 741,46

En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investi.

211 236,63

(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve :

0,00

(recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (1068)

211 236,63

En excédent reporté à la section de fonctionnement

285 742,04

(recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002)

TOTAL :

Résultat déficitaire en report en compte débiteur

0,00

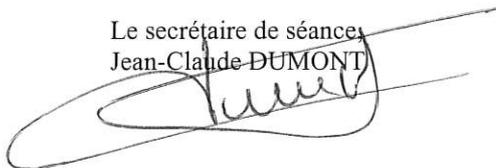
(recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonct. D 002)

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Et de la publication sur le site internet de la commune le :

Le secrétaire de séance
Jean-Claude DUMONT



Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac, le 04 avril 2024

Le Maire,
Claude NOMPEIX

